

La discrimination multiple

Dr. Erica Howard, Middlesex University
e.howard@mdx.ac.uk
<http://www.mdx.ac.uk/about-us/our-people/staff-directory/howard-erica>

La discrimination multiple



La culture interne de BBC avait un préjugé contre ses femmes âgées (Daily Mail, UK, 15 janvier 2015)



Des contrôles de police aléatoires étaient exercés « de façon disproportionnée » sur les personnes noires et asiatiques

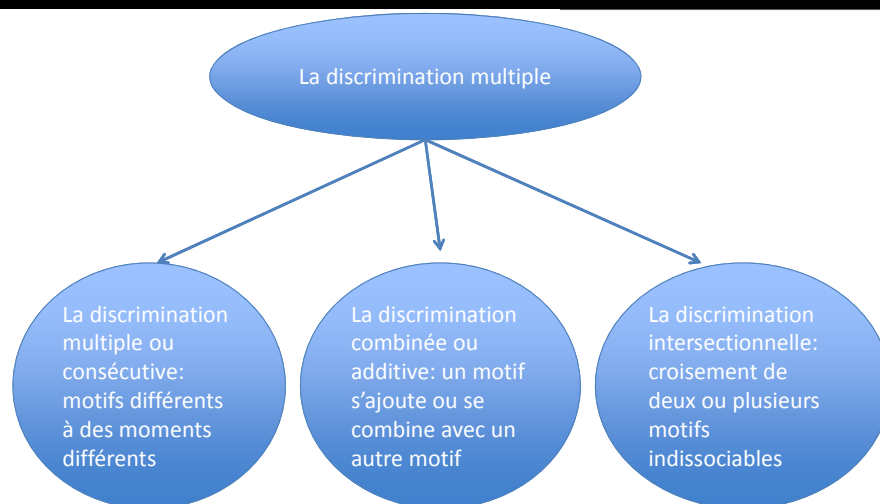


Déclaration de Beijing de 1995 Quatrième Conférence mondiale des Nations unies sur les femmes

Les gouvernements ont déclaré qu'ils étaient résolus à :

*Redoubler d'efforts pour que toutes les femmes et les filles que de **multiples obstacles**, tenant à des facteurs tels que race, âge, langue, origine ethnique, culture, religion, incapacités ou appartenance à une population autochtone, privent de tout pouvoir et de toute possibilité de progrès puissent jouir à égalité de tous les droits de la personne humaine et de toutes les libertés fondamentales*

La discrimination multiple



Slide 4

Directives européennes contre la discrimination

- Directives 2000/43/CE et 2000/78/CE (incluant la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, un handicap, l'âge et l'orientation sexuelle) :
 - « **les femmes sont souvent victimes de discriminations multiples** » (respectivement, considérants 14 et 8)
 - Obligation de présenter un rapport « conformément au principe de la prise en compte systématique de la question de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes » sur **l'impact des mesures prises sur les hommes et les femmes** (respectivement, articles 17 et 19)
- Directives sur l'égalité entre les hommes et les femmes (2004/113/CE et 2006/54/CE) :
 - **Pas de référence** aux discriminations multiples
- Problème supplémentaire : **différents niveaux de protection pour différents motifs**

Slide 5

COM(2008) 426

- Proposition **COM/2008/426** de directive du Conseil relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de religion ou de convictions, de handicap, d'âge ou d'orientation sexuelle

Exposé des motifs :

« La nécessité de lutter contre la discrimination multiple, par exemple en la définissant en tant que discrimination et en garantissant des voies de recours efficaces, a également été soulignée. Ces questions dépassent le cadre de la présente directive, mais rien n'empêche les États membres de prendre des mesures dans ces domaines. »

Slide 6

Amendements du Parlement européen

- Article 1 de la proposition de directive: « la présente directive instaure un cadre pour lutter contre la discrimination, **y compris la discrimination multiple**, fondée sur la religion ou les convictions, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle, en vue de mettre en œuvre, dans les États membres, le principe de l'égalité de traitement dans d'autres domaines que l'emploi et le travail »

Il y a discrimination multiple lorsque la discrimination est fondée sur l'un ou plusieurs des motifs couverts par le droit de l'UE relatif à la non discrimination

Slide 7

CJEU case Law

- **Case C-303/06** *Coleman contre Attridge law and Steve Law* 17 juillet 2008: discrimination fondée sur le handicap, peut-être le sexe
- **Case C-415/10** *Galina Meister contre Speech Design Carrier Systems GMBH*, 19 avril 2012: discrimination fondée sur l'âge, le sexe et l'origine ethnique
- **Case C-152/11** *Johann Odar contre Baxter Deutschland GMBH*, 6 décembre 2012: discrimination directe fondée sur l'âge et indirecte fondée sur le handicap
- **Case C-363/12** *Z contre A Government department and the Board of management of a community school* 18 mars 2014: discrimination fondée sur le sexe, le handicap et status familiale

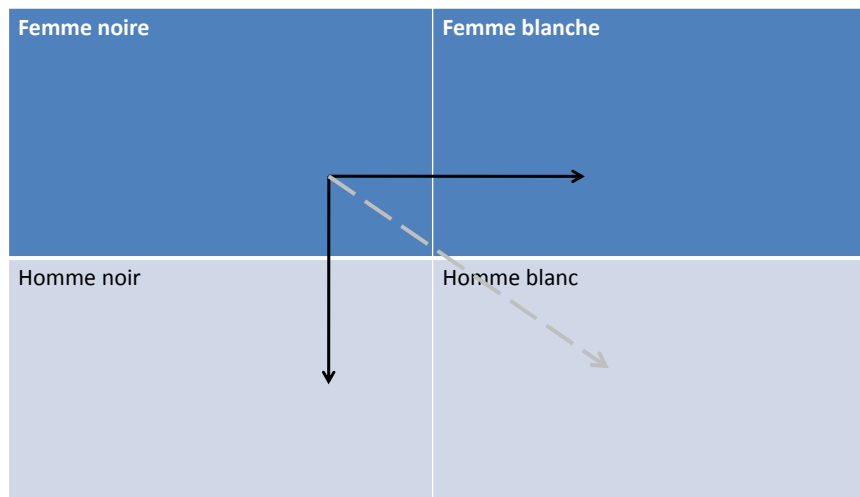
Slide 8

La discrimination multiple, problèmes de droit

- Dans la plupart des pays de l'UE, la loi n'interdit pas d'introduire une action basée sur plusieurs motifs, toutefois, lorsque sont invoqués dans une affaire deux ou plusieurs motifs, souvent les tribunaux optent pour l'approche dite « du motif unique »
- ce qui accroît la charge de la preuve imposée à la demanderesse
- ce qui prive éventuellement les victimes de toute réparation
- concept du comparateur
- décisions stratégiques quant au choix des motifs sur lesquels se basent les poursuites

Slide 9

Comparateur en matière de motifs combinés



Slide 10

- L'article 11 de la loi bulgare relative à la protection contre la discrimination (PADA) définit la discrimination multiple: « discrimination fondée sur plusieurs des caractéristiques énoncées à l'article 4, paragraphe 1 ».
- L'article 4 de la loi roumaine amendée relative à l'égalité de traitement définit la discrimination multiple comme suit: « toute discrimination fondée sur deux ou plusieurs critères de discrimination »
- Les législations autrichienne, italienne et roumaine: la discrimination multiple est prise en compte dans le calcul de l'indemnisation

Slide 11

- S'intitule: « discrimination multiple »:
- *Pour plus de sécurité juridique, il faut entendre par pratique discriminatoire une pratique fondée sur un ou plusieurs motifs interdits de discrimination ou sur les effets d'une combinaison de motifs interdits.*
- Pas besoin de comparateur, la loi s'intéresse aux effets produits par les différents motifs sur la victime

Slide 12

Afrique du Sud

- Loi sud-africaine relative à la promotion de l'égalité de traitement et à la prévention de la discrimination déloyale 2000
- Interdit la discrimination fondée sur les motifs définis dans une liste extensive, de même que la discrimination fondée sur tout autre motif, lorsque la discrimination fondée sur un tel motif crée ou perpétue un désavantage systémique ou sape la dignité humaine
- S'applique en ce qui concerne tout motif ou combinaison de motifs

Slide 13

Pour plus d'informations

- Carles, I. and Jubany-Baucells, O. (eds) (2010) *GenderRace - The Use of Racial Anti-Discrimination Laws: Gender and Citizenship in a Multicultural Context*. Final Report. Project funded by: EU Seventh Framework Programme, Grant Agreement number SSH7-CT-2007-217237:
<http://genderace.ulb.ac.be/rapports/GENDERACE%20FINAL%20REPORT%20sent.pdf>
- Fundamental Rights Agency (2013) Inequalities and multiple discrimination in access to and quality of healthcare,
<http://fra.europa.eu/en/publication/2013/inequalities-discrimination-healthcare>

Slide 14

Pour plus d'informations



- Howard, E. (2011) 'Multiple Discrimination in Law'. Paper Presented at the 'Think Equal, Symposium on Multiple Discrimination', 1 November 2011, National Commission for the Promotion of Equality (NCPE), Malta. Paper available at: https://secure3.gov.mt/socialpolicy/SocProt/equal_opp/equality/projects/think_equal.aspx
- Carles, I., Howard, E. and Kofman, E. (2011) 'Gendered Experiences of Racial Discrimination – Comparative Socio-legal Research' in: D. Schiek and A. Lawson (eds.) *EU Non-Discrimination Law and Intersectionality* (Farnham, Ashgate)
- Monaghan, K. (2011), Multiple and Intersectional discrimination in EU law, 13, *European Anti-discrimination Law Review*, 20-32.

Slide 15